Le Pavillion Galland à Vessy : Réalisé 1939-41 par J.-S. Buffat, architecte FAS, et A. Cingria, architecte SIA, Genève

Autor(en): **Buffat, J.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **33 (1946)**

Heft 9

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-26353

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

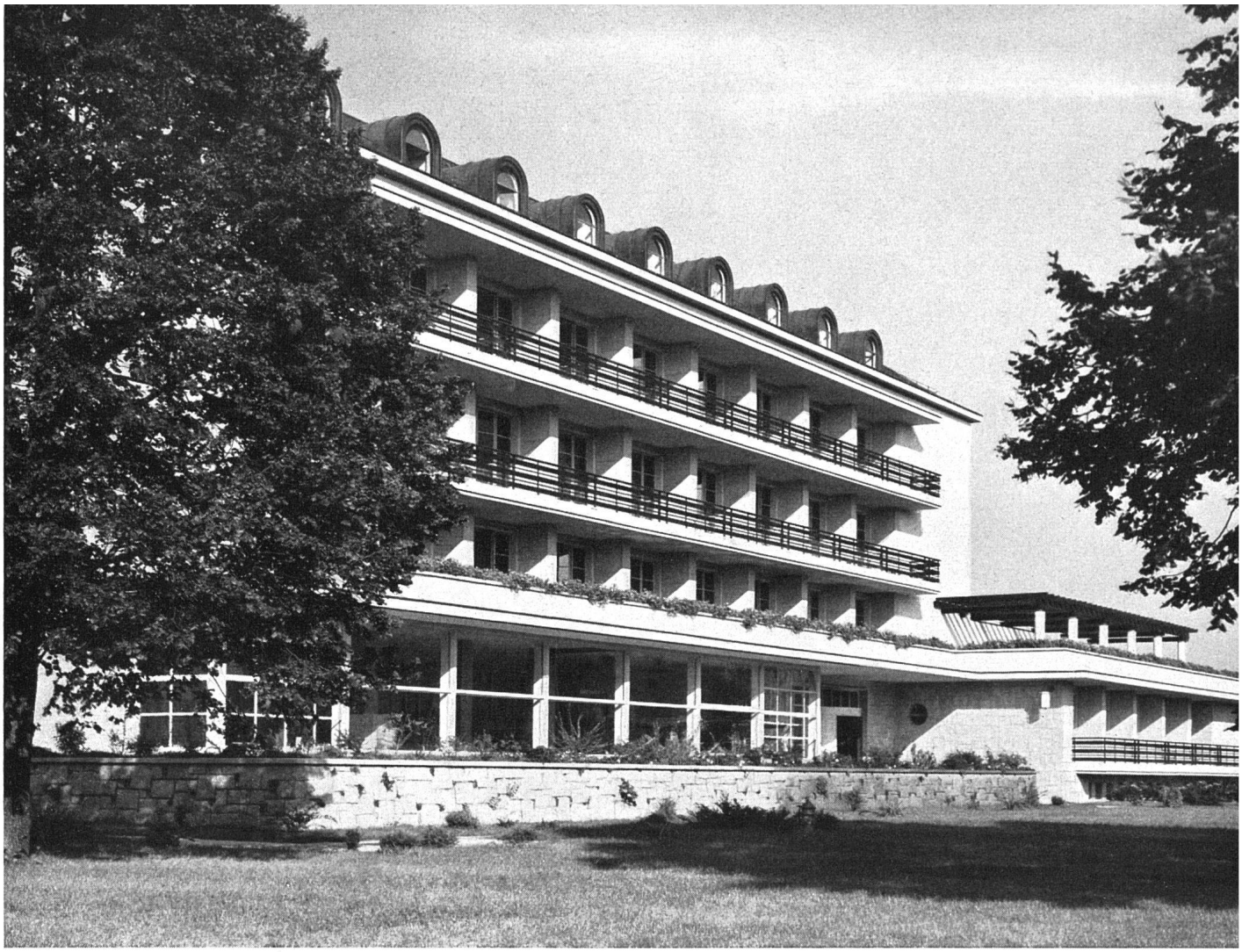

Vue générale sud-ouest *Photos: Boissonna*

Le Pavillon Galland à Vessy

Réalisé 1939–41 par J.-S. Buffat, architecte FAS, et A. Cingria, architecte SIA, Genève

Exposé des architectes

Observations générales

La direction et les services généraux devaient être maintenus concentrés dans l'ancien bâtiment. Les locaux communs devaient être agrandis, entre autres les réfectoires pour permettre à 100 personnes nouvelles de trouver place à table à côté des 150 places existantes.

Au rez-de-chaussée le Pavillon Charles-Galland devait comporter de grandes salles à l'usage de toute la communauté afin de décongestionner les anciens réfectoires et de créer un nouvel organisme indispensable à une colonie nombreuse.

Implantation du bâtiment

Il était évident que ces salles devaient être en liaison directe avec les deux bâtiments. Ce fait conditionnait l'implantation. Le terrain disponible se trouvait à l'est de l'ancien bâtiment. D'une part, l'orientation désirable pour les chambres, soit le sud et l'est; d'autre part, l'effet de masse du nouveau bâtiment en fonction du paysage environnant, impliquaient la nécessité de créer, si possible, un élément de transition entre le plateau à l'est et la haute façade du nouveau bâtiment. De ces considérations résulte l'aile basse se développant à l'est, dans le prolongement des grandes salles, perpendiculairement à la façade est.

De là le caractère délié du Pavillon Charles-Galland, aligné en retrait de la façade sud du bâtiment principal et relié à ce dernier par un portique spacieux, équilibrant à l'ouest le volume de l'aile basse à l'est, et donnant également l'élément de transition entre les deux bâtiments.

Distribution intérieure

Le nombre d'étages et de chambres était fixé par le programme, soit: trois étages sur rez-de-chaussée; un étage en toiture; douze chambres à un lit au rez-de-chaussée; douze

Partie nord-est avec vue sur le parc

chambres à deux lits, plus deux chambres à un lit pour chacun des trois étages; quatorze chambres pour un ou deux lits au quatrième étage.

La répartition adoptée, le long des deux branches d'une équerre dont le sommet est tourné au sud-est, présente d'une part: toutes les chambres largement ouvertes sur de spacieux balcons de cure d'air, en face d'un calme paysage typiquement genevois, au sud le Salève, la campagne de Pinchat et les bois de Veyrier, et à l'est les Voirons, la campagne de Vessy et les bois de Jussy; d'autre part: à chaque étage, les corridors, baignés d'une plus douce lumière grâce à de nombreuses petites fenêtres, prennent l'allure de galeries-promenoirs et se rejoignent sur un foyer, lieu de stationnement et de repos, où l'on trouve aussi l'ascenseur.

Caractère général de l'habitation

L'esprit qui a présidé à l'aménagement du bâtiment dans le but d'obtenir le résultat désiré peut être décrit comme suit:

a) Des chambres à un ou deux lits, où chaque pensionnaire dispose individuellement des meubles constituant son home.

b) De gais corridors, des foyers, hall et galeries prenant vue sur tout le paysage environnant, meublés de bancs confortables, permettent d'attendre sans impatience l'heure des repas.

c) Un clair et frais fumoir pour les hommes.

d) Une terrasse-pergola au premier étage, abondamment fleurie dans la belle saison, pour les femmes.

e) Des salles de lecture; par le jeu de vastes portes dites «accordéon» ces salles peuvent être réunies en une seule grande salle, avec le hall, ce qui donne la possibilité d'organiser des séances récréatives.

f) En un mot, tout est ordonné pour que le Pavillon Charles-Galland soit un home, une maison de repos offrant aux pensionnaires des locaux clairs, gais, sans ombre et sans souvenir des tristes maisons de banlieue ou des taudis des vieux quartiers.

Aperçu des travaux

Les murs du rez-de-chaussée construits en béton coffré reçurent en façade un parement de pierre de taille, moellonnage en Molière (Estavayer) donnant au bâtiment une note familière et légèrement rustique. Les piliers des balcons reçurent un placage en pierre de la Molière sciée présentant une surface propre et solide, résistant aux dégradations.

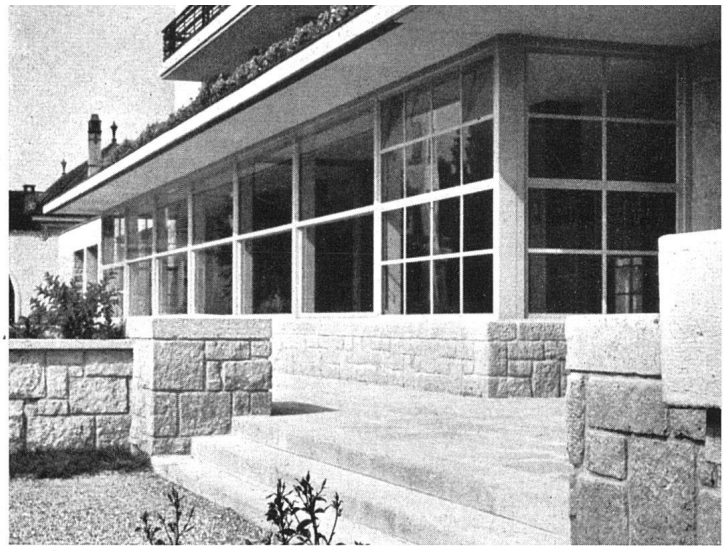

Vue extérieure des salles de réunions

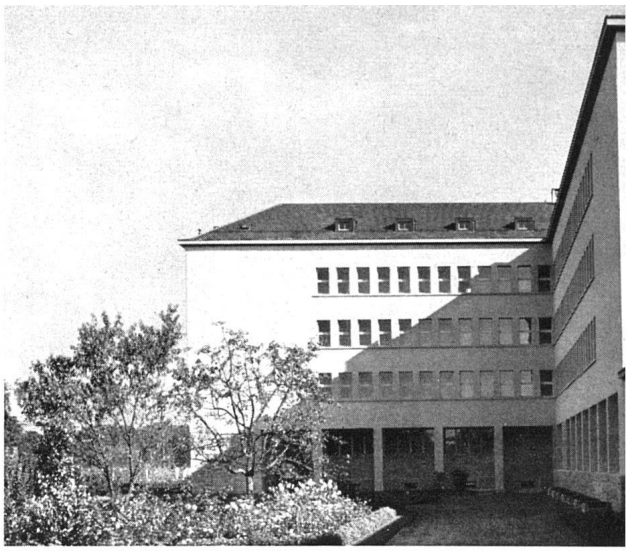

Façade sur les communs

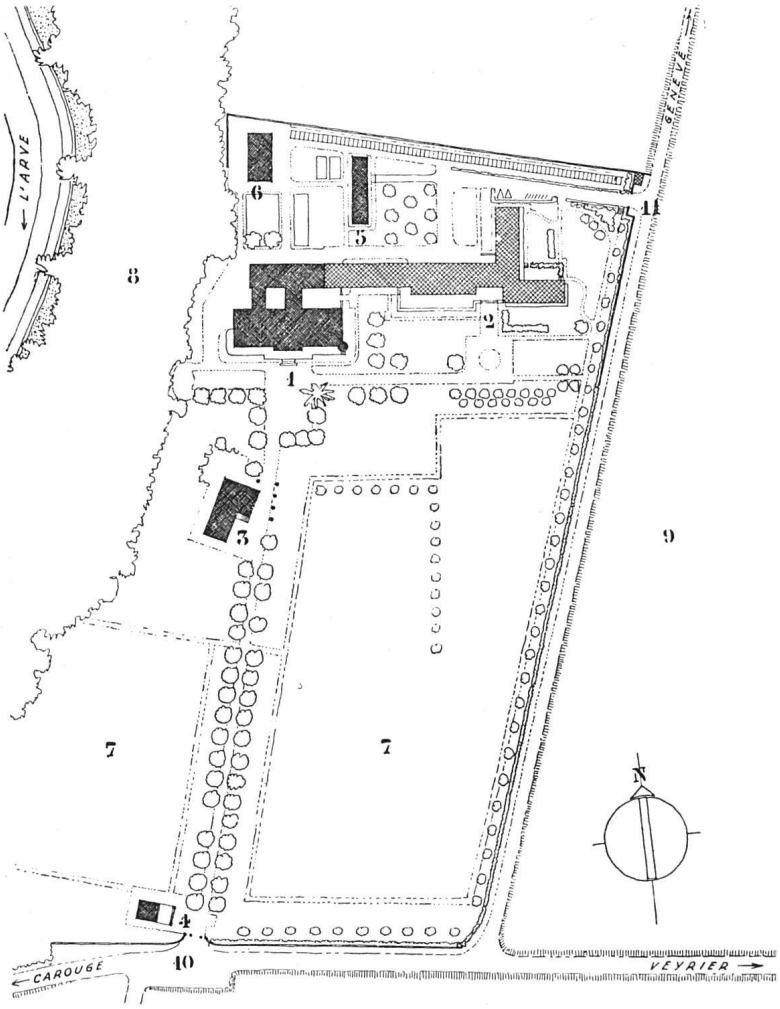

Plan de situation 1:3000

Tous les autres murs de façades sont exécutés en briques de ciment à alvéoles, et les enduits sont en jurasite.

La toiture est en charpente et la couverture en tuiles de Bellevue. Toute la ferblanterie a été exécutée en cuivre. L'étage en toiture étant prévu habitable, la charpente a été calfeutrée avec des matelas de soie de verre, protection contre le froid et la chaleur.

L'installation sanitaire a été spécialement étudiée en tenant compte des expériences faites dans l'ancien bâtiment. Les groupes sanitaires sont exceptionnellement organisés de façon collective, afin d'assurer le maximum de propreté et de surveillance, tout en ménageant les susceptibilités individuelles légitimes. Seul luxe, la robinetterie silencieuse Elysium (KSA) a été employée. On ne saurait s'en plaindre quand on pense au nombre de personnes habitant le bâtiment. L'eau chaude est distribuée sur chaque lavabo et bain par trois bouilleurs électriques (4600 l.) répartis au sous-sol sous chaque groupe sanitaire.

Une chaufferie centrale équipée de deux chaudières Clus Néovas 2 alimente plusieurs circuits distribuant les divers étages. Les grandes salles du rez-de-chaussée et les foyers d'étage sont pourvus d'un chauffage par le sol, sous carrelage, permettant de répartir plus uniformément la chaleur.

---

1 Bâtiment principal (hommes)
2 Pavillon Galland (femmes)
3 Pavillon des couples
4 Jardinier-concierge
5 Ateliers
6 Remises
10 Entrée principale
11 Entrée de service

Vue d'ensemble, ancien bâtiment et pavillon Galland

Photos: Boissonnas

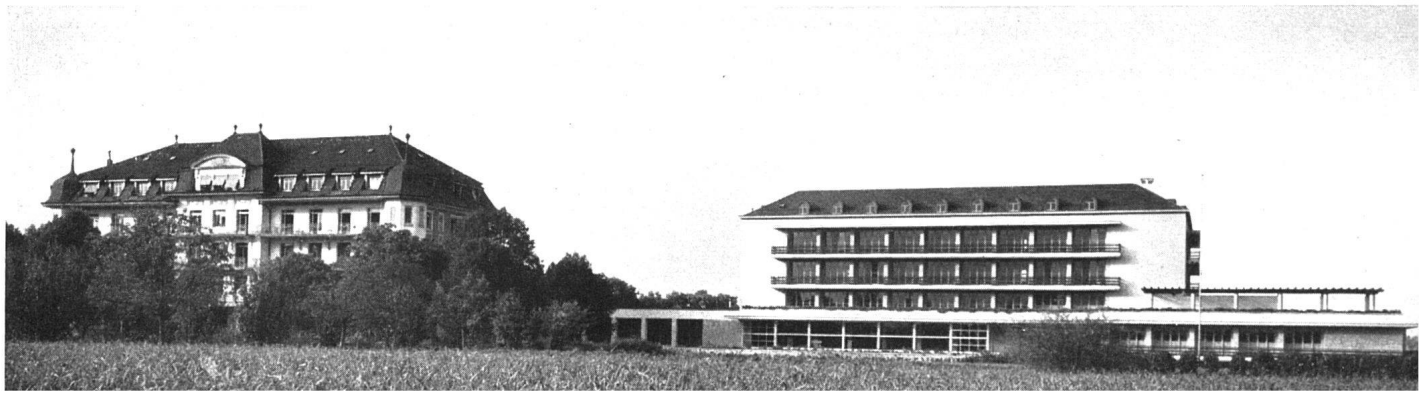

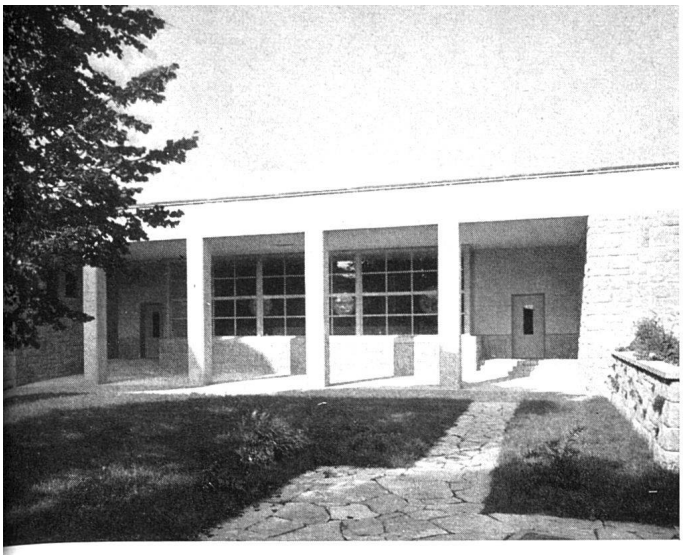

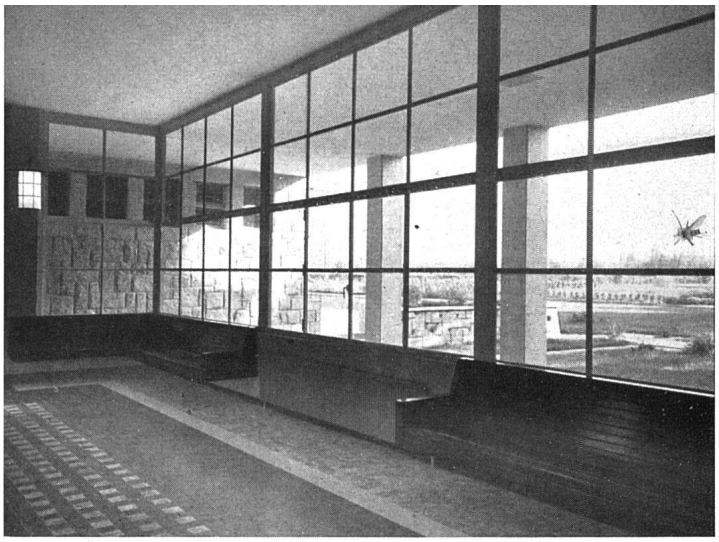

Photos: Boissonnas, Genève — *Portique de liaison (promenoir)* — *Promenoir*

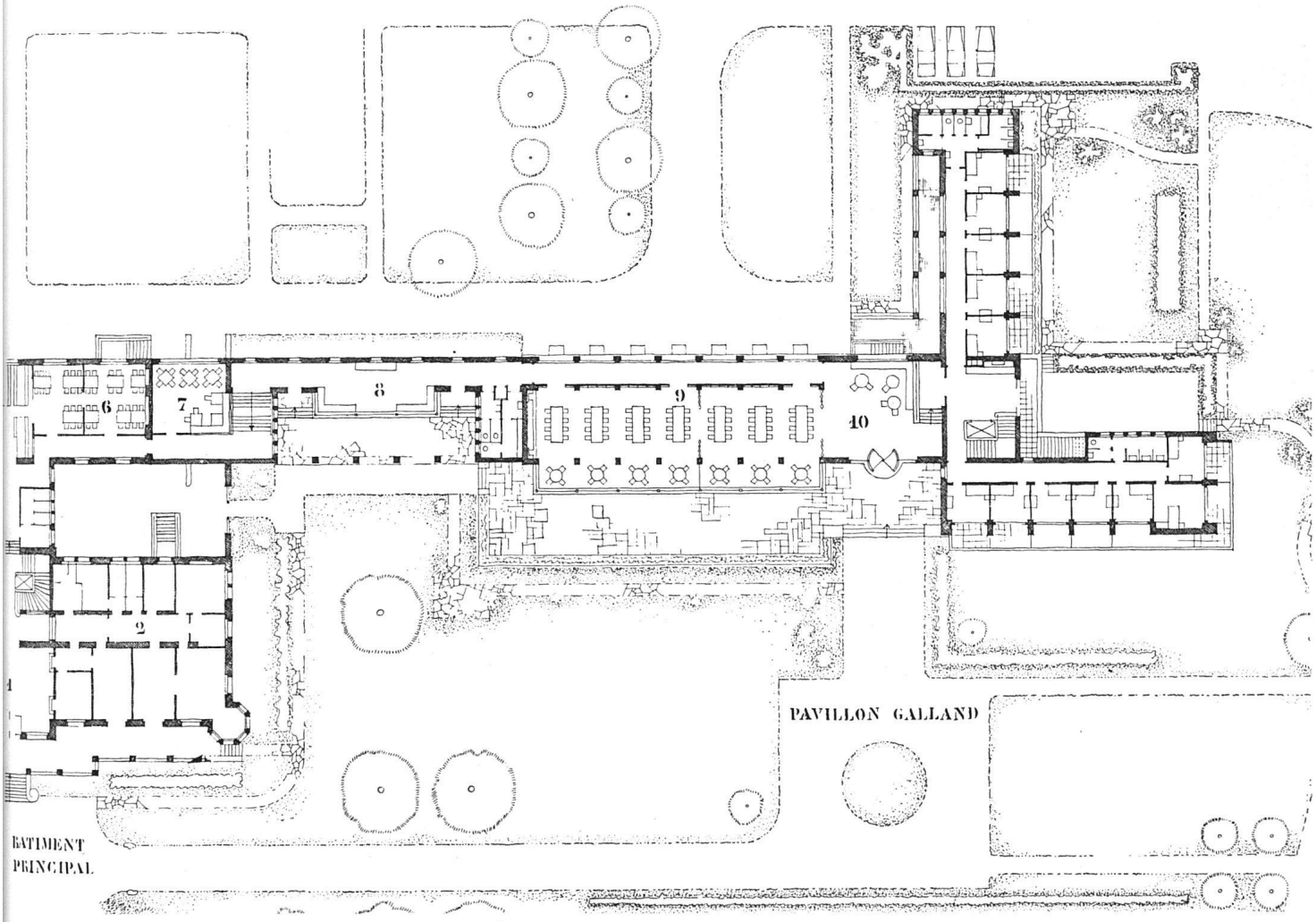

En bas:

Sous-sol 1:600

1 Soute à combustible
2 Chaufferie
3 Salle des vannes
4 Salle de travail
5 Dépôts
6 Tisanerie
7 Cave à légumes
8 Bouilleurs

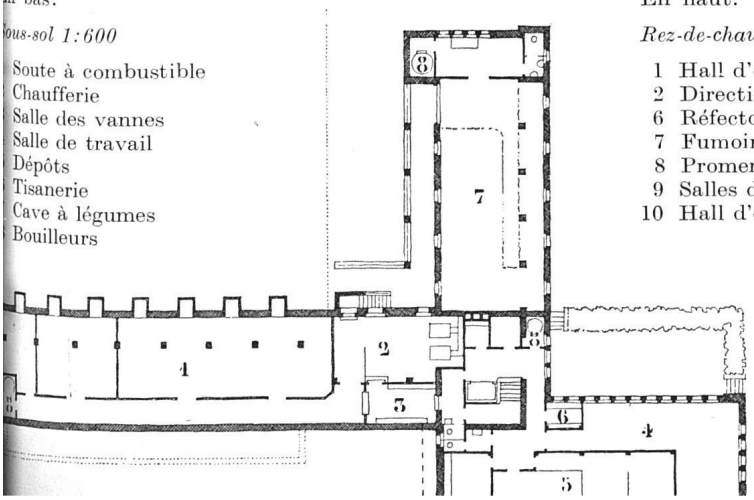

En haut:

Rez-de-chaussée 1:600

1 Hall d'entrée
2 Direction
6 Réfectoire des couples
7 Fumoir
8 Promenoir
9 Salles de lecture et de réunion
10 Hall d'entrée

Étage 1:600

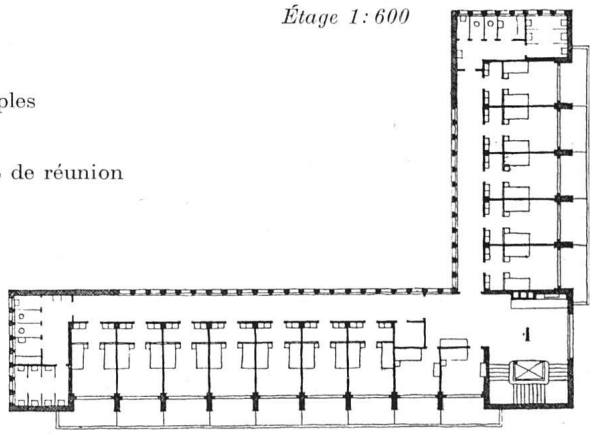

Salle de lecture et de réunion. Elle peut être subdivisée à l'aide de portes accordéon

Photo: Boissonnas, Genève

Au sous-sol une vaste soute peut contenir plus de 200,000 kilos de combustible. Une salle dite «des vannes» permet de contrôler le chauffage et la distribution de l'eau.

L'installation électrique comprend aussi les sonneries et le téléphone de service.

Toutes les fenêtres, d'un type simple, sont exécutées en chêne et peintes. Les autres boiseries, portes et armoires, etc., sont en sapin et peintes.

Les sols des chambres, corridors et escaliers sont revêtus en linoléum. Les autres sols sont en carrelage de fabrication suisse.

Toutes les chambres sont meublées pour chaque pensionnaire d'un lit avec couvre-lit en tissu rustique suisse, une table de chevet, un tapis de pied, une table avec petite lampe, un fauteuil et une chaise, une armoire double, une petite étagère et divers accessoires. Le tout, quoique modeste, présente d'une chambre à l'autre une certaine variété de couleurs rendant les pièces plus individuelles. Les parois sont tendues de simple papier peint de Grandchamp présentant une jolie gamme de tons assortis à l'ensemble de chaque chambre. Des rideaux bruns habillent la large fenêtre, permettant à la fois d'atténuer la lumière solaire et de satisfaire aux exigences de l'obscurcissement.

Seules les salles du rez-de-chaussée présentent une modeste recherche par le lambris de cèdre du pays et les larges baies à guillotine s'ouvrant sur une vaste terrasse au mur fleuri, où l'été de gais parasols ajoutent à l'ambiance leur note de couleur et leur ombre propice.

Les travaux ont débuté le 11 novembre 1938 par l'établissement d'un grand égout, rejoignant le collecteur de la route de Vessy. Les terrassements du bâtiment ont été entrepris le 9 février 1939 et le gros œuvre dès le 21 avril suivant. La couverture a été achevée le 10 avril 1940. L'aménagement intérieur, l'ameublement et les travaux extérieurs étaient terminés en octobre 1941; le bâtiment a pu être utilisé dès cette date.

Les diverses étapes de travaux ont été jalonnées, dès le gros œuvre, par la mobilisation de septembre 1939, par celle de mai 1940 ainsi que par les services de relève qui enlevèrent au chantier les architectes et la plupart des ouvriers.

La dépense totale s'élève à environ 1,035,000 fr., au lieu de 800,000 fr. devisé primitivement sur la base de l'avant-projet qui précéda le concours. Le supplément de 235,000 fr. résulte notamment de l'extension donnée au bâtiment et de l'étendue des travaux extérieurs (égout, canalisations des services publics) nécessaires pour desservir le nouveau bâtiment et pour le raccorder de façon satisfaisante aux abords. Observons que malgré l'augmentation de volume du bâtiment le coût du mètre cube de construction a été réduit de 61 à 58 fr.

Le supplément de dépense résulte aussi des augmentations provoquées par les événements. Mais grâce aux mesures prises, ces augmentations ont pu être restreintes dans une large mesure et, malgré les entraves de la mobilisation, les travaux ont été conduits à bonne fin. *J. S. Buffat*

(Textes reproduits en partie de «habitation», no. 12, 1941)